

SEMINAIRE

Jeune, insertion, handicap : une équation complexe ? *La place des missions locales dans l'accompagnement socio- professionnel*

Synthèse des échanges

15h45-16h15 : Accueil des participants	
16h15	Ouverture du séminaire – Contexte et construction de ce séminaire Pauline Calliari , étudiante du Master 2 Jeunesse : Politiques et Prises en charge
16h30	Table ronde – Place des missions locales et du partenariat dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap Elisabeth Moisselin , Mission locale de Rennes Véronique Grandemange , ADAPT-Grafic Bretagne <i>Animation :</i> <ul style="list-style-type: none">• Eric Le Grand, sociologue, membre de la Chaire de recherche sur la Jeunesse• Adeline Kerhervé, étudiante du Master 2 Jeunesse : Politiques et Prises en charge
17h40	Table ronde - L'accompagnement vers l'alternance, place des employeurs publics François Dewitasse , Centre de Gestion 35 Claire Le Boucher , Centre hospitalier Guillaume Régnier, Rennes Véronique Grandemange , ADAPT-Grafic Bretagne <i>Animation :</i> <ul style="list-style-type: none">• Marie-Renée Guével, ingénieure de recherche, EHESP• Mireille Barbier, étudiante du Master 2 Jeunesse : Politiques et Prises en charge
18h40	Conclusion et perspectives <ul style="list-style-type: none">• Catherine Amiel, Déléguée inter-régionale handicap Grand Ouest du FIPHFP
19h : Cocktail	

De la première table ronde, centrée sur la place des missions locales et les partenariats qu'elles développent, les éléments suivant ont pu émerger :

- L'articulation avec l'attribution ou non d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) et qui renvoient à des stratégies et/ou des perceptions différentes de la part des jeunes vis-à-vis de leur handicap et posent des questions quant aux difficultés d'accompagnement : pour solliciter des dispositifs spécifiques, la RQTH est bien souvent nécessaire.

- La question de la prise en compte de la personne dans sa globalité : il est nécessaire de prendre en compte, non pas uniquement la question du handicap, mais bien aussi la question de la mobilité, du logement, de l'isolement social, etc...
- Les questions soulevées par l'accompagnement des jeunes qui doivent revoir leur projet professionnel en lien avec leurs problèmes de santé et qui reviennent au sein des missions locales, notamment lorsque le médecin du travail les juge inapte au poste envisagé ou suite à un accident (de travail ou de la vie) : faire le deuil du projet professionnel précédent et en construire un nouveau interrogent l'accompagnement qui peut leur être proposé.
- L'existence ou non d'un référent handicap au sein des missions locales : plusieurs expérimentations dans différentes régions sont en cours sur cet aspect et semblent montrer une meilleure articulation avec les différents dispositifs. Pour autant, en reprenant sur ce qui se passe dans la santé et pour beaucoup de missions locales, la mise en œuvre de référents santé a soulevé de nombreuses questions : faut-il que tous les conseillers soient sensibilisés et formés à la question de la santé (ou du handicap) plutôt que d'avoir un référent santé (ou référent handicap)... Le débat reste ouvert...

De la seconde table ronde, centrée sur l'accueil par les employeurs publics d'apprentis en situation de handicaps, les éléments suivants ont pu émerger :

- Du point de vue des employeurs publics, la question de l'identification d'un réseau de partenaires, y compris les missions locales et les centres de formation, pouvant être mobilisé pour faire connaître le fait que les employeurs publics ont des possibilités d'accueil de jeunes en situation de handicap a été soulevée.
- La nécessité de développer la culture de l'apprentissage et de l'alternance dans les fonctions publiques a été évoquée, cette question se pose de manière légèrement différente dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière.
- Un travail de sensibilisation est ainsi nécessaire au sein des fonctions publiques, à la fois sur le handicap et sur l'accueil et l'accompagnement de jeunes apprentis en situation de handicap, un travail spécifique est souvent nécessaire avec les tuteurs afin de lever les craintes qui peuvent exister. Une première expérience réussie (c'est-à-dire un accueil où le jeune, son encadrant et le collectif de travail ont pu trouver leur place) est un levier très fort. La phase préparatoire à l'accueil du jeune apprenti en situation de handicap est essentielle avec notamment l'importance de permettre des stages préparatoires pour permettre à chacun de se connaître et de valider le projet d'apprentissage.

Enfin, de manière générale, sur les deux tables rondes, la question de la temporalité dans l'accompagnement du jeune a été posée.